

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 29 septembre 2023

III. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 21 avril 2023

VU l'article L712-2 du Code de l'Éducation ;

VU les statuts de l'Université d'Orléans

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du vendredi 21 avril 2023.

Ledit procès-verbal est joint en annexe.

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal du Conseil d'administration du vendredi 21 avril 2023.

Effectif Statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	atteint
Membres présents :	22
Membres représentés :	6
Total :	28

Décompte des votes :

Abstentions :	-
Votants :	28
Blancs ou nuls :	-

Suffrages exprimés :	28
Pour :	28
Contre :	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Orléans, le 12/10/2023

Le Président de l'Université



Éric BLOND

DÉLAI DE RECOURS :

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45100 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Université
d'ORLÉANS**

Procès-Verbal du Conseil d'administration

Séance du 21 avril 2023

ORDRE DU JOUR :

POLITIQUE GENERALE

1. Délibération relative aux axes stratégiques du projet d'établissement 2024-2028
2. Délibération relative au bilan des actions et projets financés au titre de la CVEC pour l'année 2022
3. Délibération relative au bilan de la situation générale de la Santé, de la Sécurité et des Conditions de Travail – année 2021

POLITIQUE VIE SCIENTIFIQUE

4. Délibération fixant les conditions générales de décharge de service pour les porteurs de projets european research council (ERC)
5. Délibération relative à la révision du règlement intérieur des Comités d'Experts Disciplinaires
6. Délibération relative aux tarifs du colloque « L'eau dans la ville » organisé par le CEDETE

POLITIQUE VIE ETUDIANTE

7. Délibération relative aux calendriers universitaires 2023-2024
8. Délibération portant sur les modalités d'exonération et de remboursement des droits d'inscription universitaire au titre de l'année 2023-2024 attente CFVU
9. Délibération portant sur les attributions de subventions accordées aux projets associatifs étudiants dans le cadre du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) – Commission du 6/04/2023.

AFFAIRES GÉNÉRALES

10. Délibération relative aux tarifs d'une formation courte SEFCO
11. Délibération portant modifications du régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) au bénéfice des corps de la filière administrative, de la filière recherche et formation, de la filière médico-sociale et de la filière des bibliothèques
12. Délibération relative à la liste des fonctions ouvrant droit à une PRP PCA pour les enseignants
13. Délibération portant modification de la répartition de la composante fonctionnelle du RIPEC
14. Délibération relative à la liste des fonctions ouvrant droit à une décharge de service pour les enseignants et EC
15. Délibération portant modification au dispositif du REH applicable aux enseignants et EC
16. Délibération portant augmentation temporaire des plafonds d'heures complémentaires associées à la composante individuelle du RIPEC

QUESTIONS DIVERSES

Administrateurs-rices du Conseil d'administration :

NOM	Présent-e-s	Représenté-e-s par :
Etudiant-e-s		
AUTISSIER Nicolas	Présent	
<i>RAYMOND Fleur</i>		
BENUSSI THIOUNE Mouhammad	Excusé	
<i>HAMADA Moïnaecha</i>	Excusée	
ESSOMBA ATANGA Cyril	Excusé	
<i>WAZNI Kiara</i>	Excusée	
LECLERC Sasha	Excusée	
<i>GLOMBARD Jérémy</i>	Excusé	
OTTMANN Emma	Excusée	
<i>BRANCHY Rodrigue</i>	Excusé	
PUENTE Pierre-Antoine	Présent	
<i>SIBERT Tristan</i>		
Professeurs et assimilés		
BELLANDO Raphaëlle	Présente	
BLOND Éric	Présent	
BRUAND Ary	Présent	
DESTANAU Emilie	Excusée	M. BRUAND
FISCHER Karin	Présente	
NEDJAI Rachid	Présent	
THANY Steeve	Présent	
TOUMI Hechmi	Absent	
Autres EC, enseignants et chercheurs		
CLOISEAU Gilles	Présent	
FONTE Aïcha	Excusée	
HENRY Laurent	Présent	
LEGOY Corinne	Excusée	M. NEDJAI
MATHIEU Nathalie	Présente	
MAUCLAIR Stéphanie	Présente	
PARET Karine	Présente	
ROSTANT Julien	Excusé	
Personnels Ingénieurs, Administratifs, Techniques et Bibliothèques		
AUDRY-LEGRAND Vanessa	Présente	
BION David	Excusé	
BOCHE Alexis	Excusé	Mme ROIGNOT
BOUCEFFA Richard	Présent	
DAVID Pamela	Excusée	M. BOUCEFFA
ROIGNOT Amélie	Présente	
Personnalités extérieures		
BESNIER Anne	Excusée	M. HAMON
GAIL France Aimée	Excusée	
GAUTROT-LAMOUREUX Pascale	Excusée	
GRANDJEAN Sylvie	Excusée	
HAMON Ludovic	Présent	
LABADIE Nadia		
MALBO Gérard (suppléant)	Excusés	
MONTILLOT Florent	Présent	
REY Julien	Excusé	

Quorum (début de séance) :

Nombre de présent-e-s : 18

Nombre de procurations : 5

Le quorum est atteint.

Invité-e-s permanent-e-s (par ordre alphabétique) :

M. MAKASSY, représentant du Recteur, Chancelier des universités
Mme QUILICHINI, Vice-Présidente du Conseil d'administration
Mme RUILIER, Directrice Générale des Services

Invité-e-s au titre de la séance (par ordre alphabétique) :

Mme ANDREAZZA, Présidente du Conseil académique
M. ARTUSO, Directeur de cabinet
Mme DI MASCIO, Directrice Adjointe du CHRO
Mme MAGNERON, Administratrice provisoire de l'INSPE
M. RINGUEDE, Vice-Président de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
Mme VINATIER, Directrice Générale des Services Adjointe aux Moyens

Secrétariat de séance assuré par :

Mme FEUILLÂTRE, assistante de direction
Mme KRUMHORN, assistante de direction

La séance démarre à 9h11. Elle est présidée par M. Éric BLOND, Président de l'Université d'Orléans.

➤ **Point d'informations générales :**

Visite du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) :

Le Président rappelle que l'évaluation institutionnelle organisée par le HCERES analyse la gouvernance et la politique de l'établissement en matière de recherche, de valorisation, de formation, de vie étudiante et de relations extérieures. Cette évaluation permet également de se prononcer sur la cohérence des axes stratégiques de l'établissement. Une attention particulière est portée à la politique qualité de l'établissement.

La visite de l'Université d'Orléans par le HCERES aura lieu du 23 au 25 mai 2023.

Elle comprend, d'une part, des rencontres avec le Président qui présente la stratégie de son établissement et les résultats de son auto-évaluation et répond à quelques questions complémentaires du comité d'experts. Cette visite est, d'autre part, complétée par des entretiens individuels avec un panel d'acteurs et de parties prenantes de l'établissement. Certains administrateurs-rices seront éventuellement contactés afin d'être auditionnés par le Comité d'Experts au regard d'un calendrier très rythmé.

Le comité sera présidé par M. Bernard DIZAMBOURG, ancien Président de la communauté d'universités et établissements (COMUE) Paris-Est. M. DIZAMBOURG est également l'auteur du ratio dit « DIZAMBOURG » qui représente le rapport entre la masse salariale et les ressources d'exploitation. Le comité est composé des experts suivants : Mme Léna BERTHOLOUX, Étudiante en Master 2 Droit public approfondi à l'Université de Bretagne Occidentale (UBO), Mme Géraldine BODET, Directrice générale des services (DGS) à l'Université de Caen Normandie (UNICAEN), M. Patrick CAZENEUVE, Président de Toulouse Tech Transfer, M. Yves LECOINTE, Ancien Responsable d'actions (Labex, Equipex, Instituts Convergences à l'ANR ? et ancien Président de l'Université de Nantes et Mme Armelle PRIGENT, Maître de conférence en informatique et vice-présidente de la formation et de la vie étudiante de La Rochelle université.

Le Président signale l'audition de l'Institut National des Sciences Appliquées Centre-Val de Loire (INSA CVL) le mercredi 26 avril 2023 pour laquelle il sera également interrogé par le HCERES et la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI).

Appel à projets Accélération des stratégies de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche (ASDESR) :

Le projet 3Ambition Centre-Val de Loire3, porté par l'Université d'Orléans avec ses partenaires, est lauréat de l'appel à projet ASDESR de France 2030. Le projet se démarque par sa dimension régionale. Il associe les universités de Tours et d'Orléans, l'INSA CVL et le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) autour de deux volets d'importance stratégique pour les acteurs régionaux. Le premier concerne le renforcement de la Cellule Mutualisée « Europe- Recherche » (CMER). Cette structure, qui dispose également du soutien de la Région Centre-Val de Loire, a notamment pour mission d'assurer la veille, la sensibilisation et l'accompagnement des laboratoires et des chercheurs de la Région pour répondre aux appels à projets européens (Horizon Europe). Le deuxième volet vise à développer la formation tout au long de la vie, notamment les formations courtes d'excellence par les chercheurs et enseignants-chercheurs à destination des salariés des entreprises afin notamment de les accompagner dans leur montée en compétences et valoriser l'expertise du personnel et des équipements des établissements partenaires du projet.

Les actions qui seront impulsées permettront le développement de ressources propres pour les établissements dès 2025 grâce à un budget de 4 Millions d'Euros.

Le Président évoque le démarrage de réflexions autour de l'ouverture d'une filiale des universités d'Orléans et de Tours qui générerait ce type d'activités. L'objectif est ici de générer des recettes qui, d'après le modèle économique théorique construit, devrait permettre d'obtenir un résultat net de 900 000 Euros d'ici la fin 2030.

Le comité qui a audité l'Université d'Orléans souligne un seul point négatif : l'Université a sous-estimé la partie Europe. Ce point doit être regardé de plus près pour s'assurer de ce constat. Le Président espère des résultats positifs. Il aspire également à ce que cette montée en gamme permette aux collègues d'obtenir plus facilement leurs financements.

M. BAUCHIRE, Vice-Président délégué à la valorisation et aux partenariats est aux manettes politiques de l'outil, appuyé pour ce faire par Mme LEONARD, responsable du pôle Appui aux Projets, à la Recherche et à l'Innovation (APRI) de l'Université d'Orléans. Il est accompagné par Mme JOSSO, Vice-Présidente déléguée à la valorisation à l'Université de Tours.

Les administrateurs-rices des universités d'Orléans et de Tours seront appelés à se prononcer sur le sujet. L'INSA CVL est partenaire du volet Europe du projet mais n'a pas souhaité être associé au volet formation continue.

Mme FISCHER interroge sur la masse salariale : les collègues seront-ils recrutés sur la base de Contrats à Durée Déterminée (CDD) ?

Le Président précise que les recrutements seront effectués sur la base de contrat à durée indéterminée (CDI) de projet. Le CDI de projet est exécuté dans le cadre d'une opération menée par une entreprise privée ou publique. Il est conclu entre l'employeur et le salarié qui est recruté pour mener une mission ou un projet dédié dont le terme est rarement connu.

Mme FISCHER considère que ce type de contrats est assimilé à des CDD et non à un statut pérenne. Elle souhaite savoir si la cible nette est bien de 900 000 Euros et non de 400 000 Euros additionné aux 900 000 Euros.

Le Président indique que la cible nette s'élève bien à 400 000 Euros, il s'agit en effet du bénéfice net une fois la masse salariale retirée. Il rappelle que les ressources propres de l'Université d'Orléans sont, à ce jour, estimées à environ 40 Millions d'Euros. L'objectif est ici d'arriver à obtenir davantage de projets. Le Président prend l'exemple de l'accompagnement d'un projet européen de type European Research Council (ERC), qui s'élève à 2 Millions d'Euros environ, et pour lequel il apparaît normal de fixer une participation partielle au financement de la masse salariale qui l'a accompagné. Ce dispositif existe déjà dans d'autres établissements, même si le risque qu'un projet n'arrive pas à échéance doit tout de même être mesuré.

Mme QUILICHINI précise que l'objectif n'apparaît pas comme irréaliste dans la mesure où les 4 Millions d'Euros de financement couvrent la masse salariale sur 9 ans. En revanche, en rythme de croisière, il convient de diviser ce montant par 9 pour s'assurer que l'activité suffise à couvrir la masse salariale.

Le Président invite à considérer la masse salariale de manière dégressive : plus on avance dans le temps, plus la cellule montera en puissance et plus elle va générer ses propres recettes. Une clause de revoyure avec le Ministère permettra d'analyser la situation en cours de réalisation.

Concernant la réorganisation de la Direction de la Recherche et des Partenariats (DRP), et notamment l'accompagnement des collègues dans le montage de projets, M. NEDJAI propose que cet accompagnement puisse s'étendre au-delà de l'Europe.

Le Président précise que les projets ASDESR sont ici fléchés sur l'Europe et la Formation Continue. Il invite à distinguer deux structures. D'une part, l'accompagnement du pôle APRI concerne l'ensemble des projets d'envergure. D'autre part, la Cellule Mutualisée Europe – Recherche (CMER) qui est, quant à elle, une structure originale créée en 2007 entre l'Université d'Orléans, l'Université François-Rabelais de Tours, le CNRS en Région Centre-Val de Loire (CVL) et l'INSA CVL et soutenue par la Région Centre-Val de Loire. La CMER a pour but de favoriser l'émergence de projets européens par les chercheurs des universités, du CNRS et de l'INSA CVL, dans le cadre du nouveau Programme Européen pour la Recherche et l'Innovation Horizon Europe, entré en vigueur en 2021 et qui fait suite au Programme de recherche et d'Innovation Horizon 2020.

Changement de Présidence au Centre de Formation d'Apprentis (CFA) des Universités de la Région Centre Val-de Loire :

M. Frédéric DALISSON est remplacé par Mme Sylvie BERNARD-GRANDJEAN à la présidence du CFA des Universités Centre- Val de Loire. Mme BERNARD-GRANDJEAN est actuellement administratrice de l'Université d'Orléans et Directrice Générale de REDEX. Sa prise de fonction n'est pas un hasard pour cette entreprise qui accueille de nombreux stagiaires de l'Université d'Orléans ainsi que de nombreux apprentis. Le Président rappelle que Mme BERNARD-GRANDJEAN est très sensible aux questions relatives à la vie étudiante proposant aussi un hébergement à des apprentis au sein de l'entreprise.

Médecine :

L'ouverture du premier cycle complet de Médecine pour la rentrée 2023 a été votée lors d'une précédente séance. Le vote du Conseil National de l'Enseignement Supérieur Et de la Recherche (CNESER) à venir validera l'accréditation de l'Université d'Orléans à délivrer le Diplôme de Formation Générale en Science Médicale (DFGSM) qui concrétise la fin du premier cycle (L3) de médecine.

Le Président confirme le démarrage de la phase de recrutement des chefs de clinique des universités-assistants des hôpitaux (CCU-AH). Equivalents à des Attachés Temporaire d'Enseignement et de Recherche (ATER) pour l'Université, les CCU-AH sont des docteurs en sciences dotés d'un diplôme de médecine, non titulaire exerçant une triple mission de soins, d'enseignement et de recherche au sein des centres hospitaliers universitaires. A la différence des ATER qui peuvent bénéficier d'un contrat d'un an renouvelable une fois, les CCU-AH peuvent, quant à eux, bénéficier d'un contrat de 2 ans renouvelable une fois.

Statuts de l'Université d'Orléans :

Le Président indique que l'ouverture de la Faculté de médecine implique une modification des statuts actuellement en vigueur à l'Université qui n'intègrent pas cette composante. Ce sera ainsi l'occasion de corriger des défauts observés. Un chantier de réécriture des statuts, piloté par la Vice-Présidente du Conseil d'Administration, va ainsi être engagé.

Mme QUILICHINI précise que ce n'est pas tant le fonds des statuts qui posent question que leur structuration avec des problèmes de numérotations et l'organisation des dispositions. Un travail sur la forme des statuts, destiné à ordonner de manière plus logique et harmonieuse la présentation des instances va donc être proposé. En dehors du Conseil d'Administration pour lequel les éléments sont très cadrés par le code, l'établissement dispose d'une marge de manœuvre intéressante.

Un groupe de travail sera constitué. Ce groupe sera notamment composé de volontaires issus du Conseil d'Administration qui connaissent le fonctionnement de l'établissement. Les membres des autres instances seront également sollicités. L'objectif est de proposer une première mouture qui offrira une base de travail. 3 à 4 séances devraient être suffisantes pour présenter un projet on peut envisager une adoption des nouveaux statuts avant la fin de l'année civile. Le plus gros chantier concerne le Conseil Académique. Les statuts actuels saturent les possibilités de représentation des domaines. Il conviendra donc de revoir la structuration du Conseil Académique pour intégrer la nouvelle composante médecine. Cette structuration devra permettre de redistribuer les sièges à l'intérieur des disciplines.

Le Président lance un appel à volontaires. Les administrateurs-rices suivants proposent d'intégrer le groupe : M. HENRY, Mme BELLANDO, M. NEDJAI et Mme MATHIEU. Le Président précise que certains acteurs seront sollicités d'office à savoir : la Vice-Présidente du Conseil d'Administration, la Présidente du Conseil Académique et le Vice-Président Etudiant.

Convention de Coordination Territoriale :

Faute de volontaires et comme signalé lors d'une précédente séance, le tirage au sort d'un administrateur-riche a été réalisé. Mme FONTE Aicha rejoindra par conséquent le groupe au côté de Mme PARET qui s'était déjà portée volontaire.

Schéma Directeur de la Vie Etudiante :

La conférence territoriale de la vie Etudiante organisée par le Rectorat réunie des représentants de l'enseignement supérieur, de l'ensemble des collectivités territoriales et du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS).

Cette réunion a été marquée par la volonté commune de travailler sur une approche par site au sens géographique.

L'Université de Tours sera ainsi en charge de vie étudiante sur Tours (incluant le site Tours-Fondettes), la thématique sera gérée par un binôme de l'Université de Tours et de l'INSA CVL pour Blois, par un binôme INSA-Université d'Orléans pour Bourges. Les autres sites de la Région Centre-Val de Loire seront gérés par l'Université d'Orléans.

Le travail est déjà bien engagé au niveau de l'établissement mais également dans le cadre de la convention de coordination territoriale.

Changement au sein de l'équipe de gouvernance :

Le Président remercie Mme MAUCLAIR, Vice-Présidente déléguée « Vie des campus » qui a décidé de passer la main pour un temps. La fonction sera assurée par M. MOAL, actuel chargé de mission contre la précarité étudiante qui va prendre la suite en tant que Vice-Président délégué à la Vie des Campus. Les discussions se poursuivent autour de la prise en charge de la mission relative à la précarité et une possible adaptation du périmètre est envisagée afin de permettre à M. MOAL de conserver une partie de ses missions actuelles. Le choix du futur chargé de mission n'est à ce jour pas encore effectué.

Le Président informe du boycott du Comité Social d'Administration (CSA) du mardi 18 avril 2023 par deux organisations syndicales. L'absence du quorum n'a pas permis de recueillir l'avis de cette instance sur un certain nombre de points.

Les points suivants de l'ordre du jour sont donc reportés à une date ultérieure :

- Point 3. Délibération relative au bilan de la situation générale de la Santé, de la Sécurité et des Conditions de Travail – année 2021
- Point 11. Délibération portant modifications du régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) au bénéfice des corps de la filière administrative, de la filière recherche et formation, de la filière médico-sociale et de la filière des bibliothèques
- Point 15. Délibération portant modification au dispositif du REH applicable aux enseignants et enseignants-chercheurs.

POLITIQUE GENERALE

1. Délibération relative aux axes stratégiques du projet d'établissement 2024-2028 :

Le Président rappelle la richesse des précédents échanges qui se sont tenus en séance et ont permis la construction d'une nouvelle proposition. La modification majeure concerne la politique de site.

Le Président présente la nouvelle proposition d'axes stratégiques du projet d'établissement 2024-2028.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs-rices.

Mme FISCHER dresse un état des lieux des remarques et questions sur les changements proposés. Elle soutient la disparition des pourcentages initialement présentés, ce qui constitue une excellente chose, mais regrette que l'accent ait été mis sur le classement de Shanghai. Elle déplore ce choix qu'elle considère comme douteux à la fois pour l'Université d'Orléans, mais également de manière plus générale, dans la mesure où il donne l'impression que ce classement est le seul étalon possible de réussite.

Elle rappelle à ce titre que ce classement est réputé pour être scientifiquement douteux, pour privilégier nettement les universités anglaises et nord-américaines et qu'il n'est pas opératoire pour un certain nombre de disciplines. Mme FISCHER propose par conséquent que la mention au classement de Shanghai soit remplacée par un autre baromètre.

Mme FISCHER regrette également que la notion d'université européenne ne soit réduite qu'à ATHENA, répété jusqu'à 5 ou 6 fois dans le document comme un fil conducteur de ces axes. Ce choix donne l'impression d'une ambition pour l'Université d'être un centre polytechnique. Elle considère que l'Université d'Orléans doit avoir une ambition plus large et plus forte et regrette cette approche inclusive qui apparaît comme un axe stratégique unique du document orientant toute la nouvelle offre formation de l'université ainsi que la recherche déployée, ce qui n'est pas anodin. Elle regrette que la pluridisciplinarité ne fasse, par exemple, pas partie des atouts développés dans les axes, contrairement à ce qui avait été proposé lors des précédents échanges. Les domaines sélectionnés apparaissent donc comme très étroits. Par ailleurs, la notion de signature différenciante, attendue notamment dans les critères du classement de Shanghai, est ici poussée à son extrême, ce qu'elle considère comme très ennuyeux pour les ambitions de l'université de manière générale.

Pour élargir ses propos, Mme FISCHER considère qu'on peut se demander à quel niveau les priorités sont décidées. Ce constat pose la question de la collégialité et de l'appropriation des axes par toute la communauté. Mme FISCHER estime nécessaire de retrouver un équilibre entre la priorisation et le maintien de la diversité et de la richesse de l'Université.

Mme FISCHER fait ensuite remarquer l'absence totale de mention à toute forme de médiation scientifique, de rapport entre sciences et société, en terme de valorisation économique alors que cela fait partie des missions premières de l'université et est très important en terme d'ancrage territorial. Mme FISCHER déplore l'absence de dimension partenariale associative ou culturelle, avec la Maison des Sciences de l'Homme (MSH), par exemple, et répète être choquée que ne soit pas mentionné le lien entre sciences et société comme une priorité stratégique de l'université.

Sur la question des pratiques pédagogiques, Mme FISCHER revient plus particulièrement sur la question des microcrédits. Considérant le système de crédits européen comme problématique, elle considère les microcrédits comme anti pédagogiques en termes de cohérence d'enseignements et juge qu'il ne faudrait pas adopter ce système.

Mme FISCHER s'interroge également sur la notion de transformation pédagogique dans toutes les formations d'ici à 2030 qui serait sans doute liées au domaine du numérique.

Sur la partie relative au patrimoine immobilier, Mme FISCHER revient sur les bénéfices attendus d'une dévolution du patrimoine. Elle aborde de cette manière la question des diagnostics et la problématique du désamiantage (autre « serpent de mers » qui touche également, selon elle, les constructions de la Mairie d'Orléans à proximité du Château) qui soulèvent des risques sanitaires jusqu'aux sources du Loiret et ne sont à ce jour toujours pas réglés.

Mme FISCHER précise ensuite regretter l'usage d'un vocabulaire entrepreneurial dans le document et les références au développement d'une culture qualité.

Mme FISCHER s'interroge de la même manière sur le développement de chaires partenariales qui pose la problématique de l'indépendance de la recherche et qui est présenté comme un objet stratégique.

Concernant les questions relatives à la réorganisation des services et la manière dont cette réorganisation est formulée, Mme FISCHER cite le paragraphe suivant : « Ce changement sera accompagné d'une réorganisation des services, de l'évolution du lien composantes / services pour diminuer la dimension facultaire de l'université, en renforçant le rôle des services centraux dans une vision privilégiant nettement la subsidiarité, au service des formations et des équipes de recherche. ». Elle alerte sur les erreurs d'interprétation et sur la signification réelle de ce paragraphe : quelles conséquences sur les collègues notamment les personnels bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé (BIATOSS) et sur le fonctionnement plus ou moins démocratiques des composantes.

Mme FISCHER soulève ensuite une crainte et une alerte sur les moyens et l'accompagnement à hauteur des ambitions sur la mise en place d'une politique d'enseignement en langue anglaise pour les masters notamment. Mis en avant notamment au travers d'ATHENA, elle considère que l'université se situe encore très loin de cet objectif. S'attendre à ce que les enseignants et enseignants-chercheurs puissent tous avoir un niveau de langues sans accompagnement et sans formation apparaît comme utopique, d'autant que la question du temps de formation des enseignants et enseignants-chercheurs n'a toujours pas été posée.

Pour finir, Mme FISCHER regrette que le projet ne soit pas plus inclusif et humain et déplore le manque de référence à la qualité de vie en étude et au travail. Le document mentionne la question de l'attractivité sans évoquer ces sujets.

La question des primes BIATOSS touche aussi à cela. Le rejet total de très nombreux BIATOSS est une illustration de l'erreur stratégique sur cette question des primes, sur la question de la reconnaissance du travail effectué. Un problème similaire est ressenti au niveau de la qualité de vie des étudiants avec un manque de référence aux notions d'inclusion et de handicap, par exemple.

Le Président invite à ne pas confondre les axes stratégiques et le projet d'établissement. Les axes sont une synthèse qui dresse les grandes lignes qui guideront le projet.

Le Président admet la crise forte vécue actuellement au sein de l'Université concernant les primes et illustrée par de nombreux affichages plus que surprenants. Il rappelle que l'augmentation proposée s'élève à plus d'une centaine d'Euros par mois avec 21 % d'augmentation (et non 1,6% comme certains le prétendent). Selon lui, le nœud du problème est la décision d'augmenter certains collègues plus que d'autres. Il rappelle que les discussions sur ce sujet sont prévues lors du prochain Conseil d'Administration. Le Président précise également que les autres établissements ont d'ailleurs été étonnés de la forte augmentation proposée et invite les collègues à comparer avec les établissements alentours.

Le Président revient ensuite sur les éléments présentés par Mme FISCHER.

ATHENA est un projet très structurant et il convient de rappeler ici que l'Université européenne est devenue un label initié par le Président de la République et géré par l'Europe. Les universités qui ne sont pas européennes mettent tout en œuvre pour le devenir. L'Université d'Orléans a à la fois la chance et la force d'être européenne, ce qui induit de fait un impact sur sa structuration. Cette dimension lui permet de gagner en visibilité. Si l'université veut continuer à s'inscrire dans cette dimension européenne, elle doit avancer, modifier son offre de formation et s'organiser pour faciliter les mobilités, ce qui justifie notamment le recours aux microcrédits et le développement des formations en langue anglaise. Ce développement ne pourra bien évidemment pas se faire sans moyens et nécessitera une période transitoire avec des formations pour arriver, à échéance du projet d'établissement en 2028, à intégrer une partie de nos formations dans ce projet ATHENA. Pourquoi démarrer par la partie technique ? Car l'Université d'Orléans a fait le choix stratégique prioritaire de s'appuyer sur l'existant et l'expérience du réseau de POLYTECH.

Concernant la consultation pour la construction des axes, le Président rappelle que les groupes de travail dédiés au projet d'établissement ont invité les différents partenaires de l'université à participer aux travaux.

Concernant les fils conducteurs affichés en matière d'innovation pédagogique, de Numérique et de Data, il faut que l'Université d'Orléans s'empare de ces outils et les adapte à ses formations, outils et pratiques. Il évoque notamment le développement de procédés liés à la réalité virtuelle 3D. L'innovation pédagogique ne doit bien évidemment pas se résumer à ces notions mais leur intégration demeure fondamentale.

Sur la dévolution du patrimoine, le Président admet que l'Université n'y gagne rien mais elle doit tout de même s'y préparer pour éviter de se trouver en difficultés à la fois humaine et économique.

Concernant la culture qualité, le Président rappelle qu'il s'agit d'une notion très technique et précise. La démarche qualité n'est pas négative dans le sens où il s'agit d'une certaine façon de travailler, une traçabilité et une certaine approche objective des organisations, pour améliorer le fonctionnement. Comment parler de l'évolution des services sans parler de démarche qualité ?

Sur la notion de subsidiarité, l'idée est de faire au bon niveau ce qui doit être fait ; soit à l'échelle de la composante ; soit à l'échelle de l'Université et l'équilibre sur ce point est à construire. Notre fonctionnement reste original et est souvent pointé par les autres universités. Par exemple au niveau de l'application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) : comment respecter le RGPD quand le système informatique n'est pas le même d'une composante à une autre ? Ceci nécessite de questionner notre organisation d'autant plus que l'université est l'une des administrations qui détient le plus de données (étudiants et personnels).

Concernant la dimension humaine du projet, cette dimension prendra toute son ampleur au niveau du projet d'établissement. L'objectif des axes stratégiques est d'adresser au HCERES les éléments qui permettront de différencier l'établissement dans 4 à 5 ans. Le Président illustre ses propos par l'absence de référence au développement durable et à la responsabilité sociétale au niveau des axes qu'il conviendra en toute logique d'intégrer au projet. Tous les établissements devront d'ailleurs élaborer un schéma directeur de développement durable et à la responsabilité sociétale sur cette thématique d'ici la fin de l'année 2024 à l'aide d'une trame fournie par le Ministère. Cet exemple confirme que le sujet sera piloté de manière très forte par le Ministère. L'Université d'Orléans devra d'ailleurs se défendre le plus possible pour conserver des marges de manœuvre.

Concernant le schéma directeur de la vie étudiante, le Président rappelle qu'il sera prêt dès la fin de l'année 2023 alors qu'il est ici discuté des axes stratégiques d'ici 2028.

M. NEDJAI revient sur la question du numérique et interroge sur la cadre de l'Université d'Orléans dans ce domaine : va-t-on aller jusqu'au ChatGTP (prototype d'agent conversationnel utilisant l'intelligence artificielle, développé par OpenAI et spécialisé dans le dialogue), par exemple ?

Le Président rappelle qu'il y a deux façons de réfléchir à ces objets : soit de les ignorer, soit de les intégrer dans nos formations en apprenant aux étudiants à utiliser ces outils et à en connaître les limites.

M. NEDJAI insiste sur l'indispensable cadrage pédagogique, soutenu par Mme ROIGNOT qui signale que les établissements seront obligés de réglementer, notamment pour l'utilisation de l'intelligence artificielle.

Le Président insiste sur le fait que le rôle fondamental des enseignants-chercheurs n'est pas de cadrer cette liberté mais de l'intégrer de manière pédagogique dans les formations.

M. CLOISEAU argumente en précisant le besoin essentiel d'aiguiser l'esprit critique des étudiants dans ce domaine.

Le Président précise que ces axes seront diffusés par la suite à l'ensemble de la communauté universitaire.

Mme FISCHER suggère une contextualisation du document.

Le Président soumet les axes stratégiques du projet d'établissement 2024-2028 au vote des administrateurs-rices :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	18
Membres représentés :	5
Total :	23

Décompte des votes :

Abstentions :	5
Votants :	18
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : les axes stratégiques du projet d'établissement 2024-2028 sont adoptés.

2. Délibération relative au bilan des actions et projets financés au titre de la CVEC pour l'année 2022 :

Le Président propose à Mme MAUCLAIR, Vice-Présidente à la vie des campus, de présenter le bilan des actions et projets financés au titre de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) pour l'année 2022.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs-rices.

M. AUTISSIER souhaite savoir de quelle manière sont gérés les montants non utilisés. Il évoque le constat d'un report de 30 000 Euros en 2021 alors que 65% de la CVEC ont été utilisés, contre 77% d'utilisation et une CVEC reportable de 77 000€ cette année.

Le Président signale que les montants non utilisés sont intégrés dans le fonds de roulement. Les sommes ne sont pas perdues et il est possible de les reprendre sous réserve de l'autorisation préalable et relativement formelle du Rectorat. Les montants récupérés doivent cependant être dépensés pour le projet financé pour l'année demandée.

Mme MAUCLAIR précise que la somme de 30 000 Euros a été décidée par la Commission CVEC suite à une demande. Elle rappelle que des sommes sont reportables pour des projets d'ampleur mais qu'il convient, pour ce faire, de mettre en place des groupes de travail « projets d'ampleur » qui identifieront ces projets.

Le Président rappelle que le sujet de la CVEC constitue un vrai sujet national. La question des reports systématiques conduit à un effet récurrent qu'il convient de traiter. La meilleure solution serait, selon le Président, d'aller vers la masse salariale et le CDI au service des étudiants ou projets de très grande ampleur rendant services aux étudiants. Finalement, on est passé d'une gestion « amateur » à une gestion professionnelle avec des montants très importants.

Mme MAUCLAIR précise la volonté de transparence illustrée par l'ajout d'une nouvelle colonne qui indique les montants reportables.

Le Président insiste sur l'importance de communiquer auprès des étudiants sur l'existence de financements possibles pour des projets d'ampleur.

M. BRUAND rappelle que tous les établissements sont en difficulté pour mobiliser la totalité des fonds de la CVEC alors que les contributions ne cessent d'augmenter, ce qui questionne sur la manière dont le Ministère va réagir, alors que la contribution des étudiants est croissante et que les établissements n'arrivent toutefois pas à les dépenser.

Le Président ajoute le risque que le Ministère ne rejette la faute sur les établissements et n'évoque une mauvaise gestion des fonds. Il conviendra alors de rappeler que les fonds sont gérés par des associations étudiants sans expérience, sans formation pour cela et sans intervention possible des établissements.

Mme ROIGNOT souligne le chiffre symbolique de la contribution qui est passée au-dessus de la barre des 100 Euros.

Mme FISCHER rappelle que la CVEC reste un sujet pour beaucoup d'étudiants et regrette qu'on utilise la CVEC sur des éléments qui devraient être payés par le Ministère et non par les étudiants.

Le Président soumet le bilan des actions et projets financés au titre de la CVEC pour l'année 2022 au vote des administrateurs-rices :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	18
Membres représentés :	5
Total :	23

Décompte des votes :

Abstentions :	4
Votants :	19
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le bilan des actions et projets financés au titre de la CVEC pour l'année 2022 est adopté.

3. Délibération relative au bilan de la situation générale de la Santé, de la Sécurité et des Conditions de Travail – année 2021 :

Comme annoncé par le Président en début de séance, ce point est reporté à une séance ultérieure.

POLITIQUE VIE SCIENTIFIQUE

4. Délibération fixant les conditions générales de décharge de service pour les porteurs de projets european research council (ERC) :

Le Président présente les conditions générales de décharge de service pour les porteurs de projets European Research Council (ERC).

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs-rices.

Le Président soumet les conditions générales de décharge de service pour les porteurs de projets European Research Council (ERC) au vote des administrateurs-rices :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	14
Membres représentés :	4
Total :	18

Décompte des votes :

Abstentions :	2
Votants :	16
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : les conditions générales de décharge de service pour les porteurs de projets European Research Council (ERC) sont adoptées.

5. Délibération relative à la révision du règlement intérieur des Comités d'Experts Disciplinaires

Le Président propose à Mme ANDREAZZA, Présidente du Conseil Académique, de présenter la révision du règlement intérieur des Comités d'Experts Disciplinaires(CED).

Mme ANDREAZZA rappelle que les CED constituent des collèges d'experts propres à l'Établissement adossés sur une ou plusieurs sections du Conseil National des Universités. Leur renouvellement est prévu pour septembre 2023. Afin de prendre en compte l'évolution des missions des CED et de préciser quelques points de fonctionnement, il est proposé de réviser le Règlement intérieur des CED du 16 mars 2018.

Mme ANDREAZZA présente le projet définitif de règlement intérieur des Comités d'Experts Disciplinaires. Ce projet a obtenu un avis favorable du Conseil Académique et du Comité Social d'Administration (CSA) du 30 mars.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs-rices.

Mme FISCHER considère que la nomination des membres des CED par le Président ne permet pas de conserver ces équilibres : un cadrage est-il obligatoire ?

Mme ANDREAZZA signale avoir constaté que beaucoup de comités, notamment ceux composés d'enseignants-chercheurs de plusieurs composantes, ne proposent pas une représentation équilibrée des composantes. De la même manière, la difficulté s'est révélée au moment du repyramidage avec des comités pour lesquels des champs disciplinaires n'étaient pas représentés. La représentativité des champs disciplinaires des candidats potentiels, indispensable au sein des comités, ne peut être assurée par la seule voie électorale, d'où ce choix.

Mme FISCHER suggère que ces cadrages soient prévus dans les textes pour éviter ces difficultés. La lecture ici faite apparaît comme très arbitraire. Une question identique se pose sur la proportion des Maîtres de Conférences et Professeurs des Universités qu'elle considère devoir être automatiquement établie plus que décidée par les CED.

Le Président ajoute qu'on observe en pratique des situations qui empêchent la tenue des comités et ce malgré le cadrage précis dans les textes : plus on impose des contraintes, plus on cumule les difficultés. L'idée du Conseil Académique est donc de garder une souplesse pour la gestion des cas particuliers.

Mme ANDREAZZA précise que cette proposition a été intégrée pour répondre aux problématiques diverses de représentativité des fonctions ou des genres qui sont parfois déséquilibrées lors de l'organisation d'élections.

Le Président signale que si on veut qu'une composition soit paritaire, on ne peut pas fonctionner que avec des élections. Lors de la désignation des représentants extérieurs au sein des instances, les organismes qui ont fait remonter des représentants masculins uniquement ont bien précisé être tributaires des résultats des élections et ne pouvoir répondre aux problématiques de parité.

Mme FISCHER considère le recours à l'élection possible malgré cette notion de représentativité et précise que les commissions de spécialistes proposaient, par exemple, une répartition interne avec un système de liste qui répondait à un certain nombre de contraintes et prévoyait des souplesses possibles si les contraintes ne pouvaient être respectées. Elle considère l'exemple de représentation des collectivités territoriales donné par le Président comme étant non comparable en raison de la mise en œuvre de la représentativité hommes-femmes par les collectivités territoriales lors des élections.

Le Président ajoute que cette problématique soulève deux sujets : celle du conflit d'intérêt et une bonne entente des protagonistes.

Afin d'alléger le travail à la fois du Conseil Académique et du Président, Mme BELLANDO propose que le recours à la nomination par le Président des deux membres non élus ne soit proposé qu'en cas de difficulté avérée.

Mme ANDREAZZA signale qu'il n'est pas possible de connaître à l'avance les situations problématiques, ce qui empêche la mise en œuvre de cette proposition.

Après débat, il est proposé que deux des membres du CED, un ou une Professeur ou Personnel Assimilé et un ou une Maître de Conférences ou Personnel Assimilé, soient nommés par le Conseil Académique réuni en formation restreinte (et non plus par le Président).

Le Président soumet la révision du règlement intérieur des Comités d'Experts Disciplinaires moyennant cette correction au vote des administrateurs-rices :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	17
Membres représentés :	5
Total :	22

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	22
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la révision du règlement intérieur des Comités d'Experts Disciplinaires est adoptée à l'unanimité.

6. Délibération relative aux tarifs du colloque « L'eau dans la ville » organisé par le CEDETE

Le Président présente les tarifs du colloque « L'eau dans la ville » organisé par le Centre d'Etudes pour le Développement des Territoires et l'Environnement (CEDETE).

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs-rices.

En l'absence de remarques, le Président soumet les tarifs du colloque « L'eau dans la ville » organisé par le CEDETE au vote des administrateurs-rices :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	17
Membres représentés :	5
Total :	22

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	22
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : les tarifs du colloque « L'eau dans la ville » organisé par le CEDETE sont adoptés à l'unanimité.

POLITIQUE VIE ETUDIANTE

7. Délibération relative aux calendriers universitaires 2023-2024

Le Président propose à M. RINGUEDE, Vice-Président formation de présenter les calendriers universitaires 2023-2024.

[La présentation est jointe en annexe.](#)

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs-rices.

En l'absence de remarques, le Président soumet les calendriers universitaires 2023-2024 au vote des administrateurs-rices :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	17
Membres représentés :	5
Total :	22

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	22
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : les calendriers universitaires 2023-2024 sont adoptés à l'unanimité.

8. Délibération portant sur les modalités d'exonération et de remboursement des droits d'inscription universitaire au titre de l'année 2023-2024

Le Président propose à M. RINGUEDE, Vice-Président formation de présenter les modalités d'exonération et de remboursement des droits d'inscription universitaire au titre de l'année 2023-2024.

La présentation est jointe en annexe.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs-rices.

En l'absence de remarques, le Président soumet les modalités d'exonération et de remboursement des droits d'inscription universitaire au titre de l'année 2023-2024 au vote des administrateurs-rices :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	17
Membres représentés :	5
Total :	22

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	22
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : les modalités d'exonération et de remboursement des droits d'inscription universitaire au titre de l'année 2023-2024 sont adoptées à l'unanimité.

9. Délibération portant sur les attributions de subventions accordées aux projets associatifs étudiants dans le cadre du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) – Commission du 6/04/2023.

Le Président propose à M. RINGUEDE, Vice-Président formation de présenter les attributions de subventions accordées aux projets associatifs étudiants dans le cadre du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) suite à la Commission du 6/04/2023.

La présentation est jointe en annexe.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs-rices.

Le Président ajoute les excellents résultats de l'Université au championnat de France universitaire de judo pour l'Université d'Orléans avec 12 médailles individuelles et 1 par équipe.

Mme PARET précise que l'Université entretient un partenariat avec France Judo ce qui permet d'accueillir des sportifs de haut niveau sur le pôle STAPS au sein de l'UFR DEG. Mme PARET remercie les administrateurs-rices pour cette décision et précise que les étudiants sont très contents de représenter l'Université d'Orléans aux jeux universitaires européens (EUSA Games) du 20 au 23 juillet à Zagreb.

Mme PARET salue également les projets intéressants qui demandent un travail très conséquent (pour tenir compte des calendriers, pour la gestion de l'organisation) et intéressant en terme de valorisation et de mixité.

Le Président soumet les attributions de subventions accordées aux projets associatifs étudiants dans le cadre du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) suite à la Commission du 6/04/2023 au vote des administrateurs-rices :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	17
Membres représentés :	5
Total :	22

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	22
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : les attributions de subventions accordées aux projets associatifs étudiants dans le cadre du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) suite à la Commission du 6/04/2023 sont adoptées à l'unanimité.

M. RINGUEDE annonce la clôture de la phase de candidature sur la plateforme et présente le document faisant état du nombre de candidatures réalisées et confirmées pour les formations Master.

Le tableau est joint en annexe.

M. NEDJAI évoque le problème des étudiants qui candidatent via Campus France et de l'explosion du nombre de dossiers déposés.

AFFAIRES GENERALES

10. Délibération relative aux tarifs d'une formation courte SeFCo

Le Président présente les tarifs d'une formation courte du Service de Formation Continue (SeFCo).

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs-rices.

En l'absence de remarques, le Président soumet les tarifs d'une formation courte SeFCo au vote des administrateurs-rices :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	17
Membres représentés :	5
Total :	22

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	22
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : les tarifs d'une formation courte SEFCO sont adoptés à l'unanimité.

11. Délibération portant modifications du régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) au bénéfice des corps de la filière administrative, de la filière recherche et formation, de la filière médico-sociale et de la filière des bibliothèques :

Comme annoncé par le Président en début de séance, ce point est reporté à une séance ultérieure.

12. Délibération relative à la liste des fonctions ouvrant droit à une PRP PCA pour les enseignants :

Le Président propose à Mme QUILICHINI, Vice-Présidente du Conseil d'Administration, de présenter la liste des fonctions ouvrant droit à des Primes de Charges Administratives (PCA) et de Responsabilités Pédagogiques (PRP) pour les enseignants.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs-rices.

Mme BELLANDO trouve étrange que les Vice-Présidents centraux bénéficient d'une prime inférieure à celle des Directeurs-rices de composantes et propose qu'une réflexion soit menée autour de cette question afin que le lourd travail réalisé par les Vice-Présidents centraux soit pris en considération.

Le Président remercie Mme BELLANDO pour cette proposition intéressante et ajoute avoir fait le constat qu'un collègue qui touche une prime « dite C3 » (prime individuelle du RIPEC) dispose d'une prime égale à un chargé de mission de l'équipe de gouvernance, ce qui interroge. Les primes voient une hausse générale alors que la grille des membres de l'équipe de gouvernance n'a, quant à elle, pas évolué depuis 2013.

Après discussions sur les fonctions des membres de l'équipe de gouvernance et des Directeurs-rices de composante ainsi que sur l'historique des actions menées dans le cadre de la valorisation du travail réalisé dans le cadre de ces fonctions, les administrateurs-rices demandent qu'une réflexion sur cette proposition soit engagée.

M. HENRY suggère que l'investissement dans ces fonctions soit également pris en considération et évoque le problème de vocation sur des fonctions de ce type et notamment le cumul des administrations provisoires vécu au sein des composantes.

Le Président rappelle que les administrations provisoires ne sont pas que le résultat d'une perte de vocation mais également de situations transitoires liées à des renouvellements en cours.

M. HENRY considère que les primes sectorisent le problème et individualisent les soucis.

Le Président rappelle la différence entre les primes fonctionnelles souvent associées à une décharge et liées à la fonction et au niveau de responsabilité et les primes individuelles, liées à l'investissement en pédagogie et en recherche.

M. HENRY considère que l'attribution de ces dernières primes est faite au détriment du bien commun et créé une ambiance interne tendue.

Le Président évoque un manque d'information tant au niveau de la mise en œuvre du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) que pour les PRP-PCA et le RIPEC. Les administrateurs-rices se sont d'ailleurs positionnés pour proposer le système le plus équitable avec un dispositif de primes identiques pour des fonctions identiques tant pour les enseignants que pour les enseignants-chercheurs.

M. HENRY considère qu'il s'agit d'un débat sur la politique générale et qu'il conviendra d'arriver à faire baisser la « chape de plomb » qui pèse sur l'équipe de gouvernance en raison du manque d'information.

Le Président rappelle qu'il n'y a eu aucun changement et que cette stabilité est assurée par les votes du Conseil. Le seul changement concerne une augmentation de la prime des enseignants-chercheurs, une augmentation de la prime des enseignants, une proposition d'augmentation de la prime des Personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques (BIATSS), certes pas au même niveau mais qui reste intéressante. Tous les collègues ont, par conséquent, bénéficié de cette augmentation. Le Président insiste sur l'importance du ressenti des collègues, ressenti qui est lié à la charge de travail avec les réformes successives (BUT, INSPE, HCERES, ...).

Le Président soumet la liste des fonctions ouvrant droit à une PRP PCA pour les enseignants au vote des administrateurs-rices :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	18
Membres représentés :	5
Total :	23

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	23
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la liste des fonctions ouvrant droit à une PRP PCA pour les enseignants est adoptée à l'unanimité.

13. Délibération portant modification de la répartition de la composante fonctionnelle du RIPEC

Le Président présente la modification de la répartition de la composante fonctionnelle du RIPEC.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs-rices.

Le Président soumet la modification de la répartition de la composante fonctionnelle du RIPEC au vote des administrateurs-rices :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	18
Membres représentés :	5
Total :	23

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	23
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la modification de la répartition de la composante fonctionnelle du RIPEC est adoptée à l'unanimité.

14. Délibération relative à la liste des fonctions ouvrant droit à une décharge de service pour les enseignants et EC :

Le Président présente la liste des fonctions ouvrant droit à une décharge de service pour les enseignants et EC.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs-rices.

Le Président soumet la liste des fonctions ouvrant droit à une décharge de service pour les enseignants et EC au vote des administrateurs-rices :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	18
Membres représentés :	5
Total :	23

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	23
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la liste des fonctions ouvrant droit à une décharge de service pour les enseignants et EC est adoptée à l'unanimité.

15. Délibération portant modification au dispositif du REH applicable aux enseignants et EC :

Comme annoncé par le Président en début de séance, ce point est reporté à une séance ultérieure.

16. Délibération portant augmentation temporaire des plafonds d'heures complémentaires associées à la composante individuelle du RIPEC

Le Président présente l'augmentation temporaire des plafonds d'heures complémentaires associées à la composante individuelle du RIPEC.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs-rices.

Le Président soumet l'augmentation temporaire des plafonds d'heures complémentaires associées à la composante individuelle du RIPEC au vote des administrateurs-rices :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	18
Membres représentés :	5
Total :	23

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	23
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : l'augmentation temporaire des plafonds d'heures complémentaires associées à la composante individuelle du RIPEC est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président fait état de deux questions diverses adressées par Mme AUDRY-LEGRAND.

Le Président fait lecture de la première question : « La lecture de l'annexe à la délibération n°11 (RIFSEEP), me questionne sur deux typologies de personnels INSPE : Les Responsables administratifs des centres INSPE apparaissent page 19/22 au niveau 6 des catégories B. Qu'en est-il des collègues assurant cette mission et étant personnels de catégorie A ? Pourquoi les 3 responsables des Centres de Ressources Documentaires de l'INSPE CVL de catégorie B ne sont-ils pas au même niveau du RIFSEEP ? [aujourd'hui : 1 au niveau 6, 2 autres au niveau 8, 1 qui est au niveau 7 en percevant l'IFSE de niveau 8]. Pourquoi les 3 responsables des CRD de catégorie A (ASI), percevant l'IFSE de niveau 5, n'apparaissent pas dans le tableau détaillé ? ».

Le Président signale que la délibération qui sera proposée ne porte que sur les montants associés et non sur la répartition des personnels par groupe de fonctions. Le travail de répartition des personnels dans les groupes sera engagé dans un second temps. Le nouveau vote permettra ainsi de prendre en compte les évolutions de certaines fonctions. Le Président rappelle que l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) concerne des fonctions attachées à la responsabilité affichée à la fonction, sans tenir compte du grade.

Le Président fait lecture de la seconde interrogation de Mme AUDRY-LEGRAND : « Le point n°3 de la séance du CA de ce 21 avril [Situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail - année 2021], m'invite à questionner l'Établissement sur la suite de la visite d'une délégation du CHSCT et de madame la Vice-Présidente au Conseil d'Administration le 16 juin 2022 au siège académique de l'INSPE CVL. A ce jour, soit 10 mois plus tard, aucun retour n'a été fait aux agents ni aucune préconisation transmise à la Direction sortante de la composante ou à son administratrice provisoire. Sentiment de mal-être, problématiques d'encadrement et de pilotage provoquant méfiance et sensation de mépris s'exprimaient alors. Devant à nouveau faire face à des tumultes (direction démissionnaire, administration provisoire d'octobre 2022 à cet été 2023 à minima, fusion des deux sites orléanais), quelle(s) démarche(s) l'Université compte-t-elle entreprendre pour rassurer et accompagner les collègues (dont certain.e.s ont à nouveau consigné il y a peu) malgré la disparition du CHSCT ? »

Le Président rappelle tout d'abord que le *Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail* (CHSCT) est devenu depuis janvier 2023 une formation spécialisée du CSA. Les visites qui sont décidées en instance se déroulent en présence du Président ou de son représentant notamment et d'un membre de l'administration (en principe un membre de la commission hygiène et sécurité). Les organisations syndicales ont à charge de préparer un compte-rendu à l'issue de ces visites, compte-rendu soumis au vote de l'instance. Ce vote permet la communication du rapport aux personnels concernés. Aucun document n'a, à ce jour, pu être transmis dans la mesure où aucun compte-rendu n'a été présenté au CHSCT. Les membres ont déjà été sollicités pour qu'une date prévisionnelle puisse être communiquée.

Mme BELLANDO interroge sur le vote de la proposition de motion du collectif 384.

Le Président précise avoir reçu récemment le nouveau projet de motion qui n'a pas encore été présenté aux administrateurs-rices.

Le Président revient sur les discussions qui se sont tenues la veille de la séance à France Universités. Lors de ces discussions, la Ministre a en effet alerté sur les arguments défendus par France Universités pour obtenir la hausse de la composante statutaire du RIPEC (C1). Il avait alors été évoqué le fait que la multiplication des heures complémentaires par les enseignants-chercheurs était liée à une rémunération trop basse. Le décuplement des heures a ainsi conduit ces mêmes enseignants-chercheurs à réduire leurs activités de recherche. L'objectif du Ministère était donc d'augmenter la prime pour que ces enseignants-chercheurs aient moins recours aux heures complémentaires, ce qui devrait permettre de favoriser la recherche. L'argument actuel selon lequel il conviendrait d'attribuer le même montant aux enseignants, qui eux ne sont pas soumis à une obligation de recherche, interroge donc sur la raison initiale et sur les motifs.

Les Présidents ont par ailleurs insisté pour que les Composantes Fonctionnelle (C2) et Individuelle (C3) soient financées par le Ministère. Sur la prime individuelle, la Ministre a ainsi reconnu qu'il y avait un vrai sujet tout en insistant sur le fait que les mêmes prérogatives ne pouvaient être accordées aux enseignants, qui n'ont, une nouvelle fois, pas d'obligation de recherche. Les établissements ont donc expliqué à la Ministre que ce qui générait des difficultés et des malaises auprès des enseignants, n'était pas uniquement lié à la prime mais également à la problématique des carrières avec des évolutions différentes selon les établissements de rattachement. Une majorité des établissements plaide pour l'instauration d'un statut particulier des enseignants détachés dans le supérieur. A la grande surprise des Présidents d'Universités, les organisations syndicales sont cependant opposées à cette proposition. Malgré l'insistance des Présidents pour que le sujet soit traité rapidement, la Ministre n'a pas considéré cette revendication comme une urgence.

Le Président précise qu'un alignement des primes nécessiterait des fonds trop importants et considère la création d'un nouveau statut, avec une évolution *ad hoc* et un système de prime adapté, comme une solution optimale.

Mme BELLANDO précise que le délai très long pour mettre en œuvre un nouveau statut nécessiterait une phase transitoire de revalorisation des primes.

Mme FISCHER espère que les Présidents d'Université ont exprimé leur désaccord face à cette argumentation « hors sol » de la Ministre, en exposant les situations de gel du point d'indice ou encore de salaires ou de primes, par exemple.

Le Président précise que l'argument du gel du point d'indice ne peut être mis en évidence en raison de sa hausse considérée en juillet dernier. Le fait est que l'ensemble des mesures issues de la Loi de Programmation de la Recherche (LPR) pour l'heure était mis en œuvre et financé. Le débat ne peut donc pas prendre cet argument comme fondement. Le Président évoque aussi les dérives auxquelles il ne faut pas s'exposer en comparant les fonctions dévolues aux enseignants et aux enseignants-chercheurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h57.

Le Président de l'Université d'Orléans

Éric BLOND